

**D**ans un contexte d'augmentation sans précédent de la fiscalité nationale sur les déchets résiduels (sac noir), il est capital que chaque citoyen charentais s'empare de l'enjeu essentiel qui est de faire subir une stricte cure d'amaigrissement à sa poubelle noire !

Bien évidemment, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Il existe d'ailleurs de nombreuses actions qui permettent d'éviter la production de déchets. Composter ses biodéchets à la maison, mettre un stop-pub sur sa boîte aux lettres, ou encore réfléchir à son mode de consommation (éviter les produits sur emballés, proscrire les produits à usage unique, préférer les achats en vrac, etc...). A ce propos, savez-vous que la récente « Loi anti-gaspillage » entrée en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier précise que « **Tout consommateur peut demander à être servi dans un contenant apporté par ses soins, dans la mesure où ce dernier est visiblement propre et adapté à la nature du produit acheté** » ?

Mais nous ne sommes pas dans un monde « parfait » et il nous restera encore longtemps des emballages et des papiers à la maison. **Il est impératif de les trier !** Sachez que chaque fois qu'une tonne de déchets recyclables n'est pas triée et donc qu'elle est placée dans un sac noir qui va être enfoui, c'est un surcoût financier de 210 € pour la collectivité et un impact environnemental certain puisqu'il s'agit de ressources perdues.

Même si la Charente est bonne élève au niveau du tri des déchets sur la région Nouvelle-Aquitaine, **notre sac noir est aujourd'hui encore composé à 26% de déchets qui auraient pourtant pu être triés.**

A l'échelle du département, **cette perte se chiffre à environ 3,5 millions € et elle vous impacte directement dans le coût de vos impôts locaux.**

**Réduire ses déchets, mieux les trier, c'est donc aussi éviter une hausse trop importante des coûts.**

**i Un doute concernant le tri de vos déchets ? Consultez l'outil «Où va ce déchet» sur le site calitom.com ou le guide du tri en téléchargement. Pour vos déchets de cuisine et de jardin, vous pouvez vous procurer un composteur gratuit en faisant votre demande en ligne via le formulaire dédié.**

